

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI, TENUE À
LA SALLE PRINCIPALE DU CENTRE POLYVALENT, LE MERCREDI 17
DÉCEMBRE 2025 À 19h15.**

M. Étienne Lévesque	Maire
Mme Rébecca Garon-Beaulieu, conseillère	siège n° : 1
M. Rock Lévesque, conseiller	siège n° : 2
M. Stéphane Deschênes, conseiller	siège n° : 3
M. Michel Chénier, conseiller :	siège n° : 4
M. Gabriel Clermont, conseiller :	siège n° : 6

M. Frédéric Lee, directeur général et greffier-trésorier

Absent :

M. Martin Lavoie, conseiller :	siège n° : 5
--------------------------------	--------------

Les membres du Conseil forment quorum.

Ouverture de la séance

Le maire constate le quorum et déclare ouverte la séance à 19h30,
Trois personnes assistent à la séance.

25-12-190 2- VÉRIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

ATTENDU QUE conformément à l'article 156 du *Code municipal*, l'avis de convocation a été donné à tous les membres du conseil, au moins trois jours avant la séance.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Chénier

QUE les élus présents reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation le 12 décembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-12-191 3- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Vérification de l'avis de convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Liste des comptes à payer, rapport des dépenses et contrats octroyés en vertu du règlement sur la délégation de pouvoir au DG ainsi que dépôt des achats effectués par carte de crédit pour la fin de décembre 2025
5. Avis de motion règlement #344-25 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus·es municipaux de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski.
6. Avis de motion règlement 345-25 portant sur la rémunération des élus
7. Autorisation de paiement au Carrefour du Camion Amqui
8. Acceptation d'une offre d'accompagnement de la MRC de La Mitis
9. Période de questions portant exclusivement sur les points à l'ordre du jour
10. Clôture et levée de l'assemblée

Après lecture de l'ordre du jour par monsieur Étienne Lévesque,

Il est proposé par madame Rébecca Garon-Beaulieu

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-12-192

4- LISTE DES COMPTES À PAYER, RAPPORT DES DÉPENSES ET CONTRATS OCTROYÉS EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIR AU DG AINSI QUE DÉPÔT DES ACHATS EFFECTUÉS PAR CARTE DE CRÉDIT POUR LA FIN DE DÉCEMBRE 2025;

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer en date du 17 décembre 2025 est déposée pour approbation par les membres du conseil;

ATTENDU QUE cette liste comprend aussi certains paiements effectués par la direction générale, conformément aux dispositions du règlement sur le contrôle budgétaire et sur la délégation de pouvoirs;

ATTENDU QUE la liste a été étudiée par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Deschênes

D'approuver la liste des comptes à payer en date du 17 décembre 2025 qui se résume comme suit et d'en autoriser le paiement;

Chèques #25782 à 25791	4 951.00\$
Dépôt direct # 501061 à 501097	174 658.60\$
Prélèvements #4275 à 4293	36 091.74\$
Salaires employés (16/11 au 06/12)	24 946.39\$
Salaires élus (Nov)	2 503.54\$
Total	243 151.27\$

QUE le conseil municipal confirme les crédits nécessaires aux fins d'effectuer les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5- AVIS DE MOTION RÈGLEMENT #344-25 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS·ES MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI.

Avis de motion est donné par monsieur Gabriel Clermont qu'à une séance ultérieure le règlement #344-25 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus-es municipaux sera adopté.

Le projet de règlement est déposé séance tenante.

6- AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 345-25 PORTANT SUR LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

Avis de motion est donné par monsieur Michel Chénier qu'à une séance ultérieure le règlement #345-25 portant sur la rémunération 2026 des élus municipaux sera adopté.

Le projet de règlement est déposé séance tenante.

25-12-193 7- AUTORISATION DE PAIEMENT AU CARREFOUR DU CAMION AMQUI

ATTENDU QU' il y a lieu d'effectuer des réparations sur la machinerie de déneigement;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Rock Lévesque

QUE le conseil municipal de Saint-Gabriel-de-Rimouski autorise le paiement de la facture # FE92807au Carrefour du Camion Amqui au montant de 16 121.68\$ taxes incluses;

QUE cette charge soit affectée au compte # 02-33065-523 (Freightliner 2017)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-12-194 8- ACCEPTATION D'UNE OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT DE LA MRC DE LA MITIS

ATTENDU QUE le premier décembre 2025 le directeur général monsieur Frédéric Lee a remis sa démission à titre de directeur général greffier-trésorier;

ATTENDU QUE le Code municipal oblige une municipalité à pouvoir le poste de directeur général greffier-trésorier;

ATTENDU QUE la MRC de La Mitis possède une ressource affectée aux ressources humaines,

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Chénier

QUE le conseil municipal de Saint-Gabriel-de-Rimouski accepte l'offre du service RH de la MRC de La Mitis aux coûts de 18.00\$ l'heure pour un mandat de +ou- 30 heures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9- PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

25-12-195 10- CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Gabriel Clermont

DE lever l'assemblée il est 19h38.

Étienne Lévesque
Maire

Frédéric Lee
Directeur général et secrétaire-trésorier

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2^e alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*.

Étienne Lévesque
Maire